

**COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES**  
-----

**RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2024**

## **Relevé de décisions**

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 3 octobre 2024 à Rozérieulles, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

### **I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 27 juin 2024**

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

M. RASMUS présente le déroulé de la séance et informe la commission que la ligne 16 étant consommée à 100 %, des dossiers GIEP, pour environ 5 M€, ont été mis en attente et seront réintégrés sur les derniers lots de l'année si il y a de la disponibilité financière sur des lignes sous consommées.

### **II. Présentation générale de la séance**

La séance se caractérise par un montant total de 37,8 M € d'aides proposées pour 73 dossiers de regroupement comprenant 131 aides. Les lignes eau potable (25), et réseaux d'assainissement des collectivités (12), constituent à elles seules 66 % du volume des aides, la ligne 16 étant peu représentée puisqu'une grande partie des dossiers a été mise en attente.

Deux points sont à noter :

- 18,7 M € d'aides correspondent à des travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesures du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau). Pour rappel les PAOT incluent dorénavant les projets AEP en lien avec une vulnérabilité quantitative de la ressource.
- 11,3 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC ou des CIEC) déjà signés ou dont la signature est prévue très prochainement.

M. RASMUS présente et commente le niveau de consommation du budget interventions.

Le taux d'engagement global à la date de cette CAF représente 76 % du budget et un montant de 150 M€, qui est de loin le plus élevé au regard des 4 dernières années et qui laisse présager l'atteinte de l'objectif final de 199 M€.

Le détail des consommations par ligne est le suivant :

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 33 % et 77 %.
- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 34 %.
- LP 25 (eau potable) : 91 %.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 78 %.
- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 100 % Une très bonne dynamique sur cette ligne comme l'année passée avec une forte montée en puissance des demandes d'aides de gestion alternative des eaux pluviales.
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 64 %. Les aides concernant les MAE sont toujours présentées en dernière CAF de l'année.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 100 %.
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 44 %.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 78 %.

Les prévisions d'aides sur 2024 laissent apparaître une perspective de 37 M€ de demandes d'aide déjà déposées sur Rivage et des intentions de demandes d'aide pour 52 M€.

### **III. Partenariats : Examen des projets d'accord cadre ou de contrats pluriannuels opérationnels**

Mme PELOUIN-HADRANE et M. GOETGHEBEUR présentent le **projet de CIEC « gestion vertueuse de l'eau pour une meilleure résilience agricole et industrielle » de Cristal Union\_CT-2024-00009** et le **projet de CRISTAL UNION – Modernisation de la cour à betteraves \_ REG-2024-01039**.

M. REININGER pense que l'investissement est beaucoup trop élevé par rapport aux bénéficiaires sur le terrain et que la culture de la betterave utilise encore trop de produits phytosanitaires et notamment qu'elle obtient des dérogations pour les néonicotinoïdes qui posent des problèmes en matière de biodiversité. Il s'oppose à ce type de financement qui soutient une activité qui ne concourt pas à la souveraineté alimentaire, ni à la souveraineté industrielle.

M. INGWILLER pense que Cristal union a mis beaucoup de choses en œuvre depuis quelques années et que ce projet permet une économie d'eau substantielle de 1M m<sup>3</sup> d'eau et que l'on ne peut que s'en féliciter.

M. QUERE fait remarquer que dans la même région mais sur un autre bassin, d'autres sucreries ont bénéficié d'aides importantes pour des économies d'eau et qu'il est important d'être attentif à maintenir les équilibres territoriaux sur les lignes directrices établies prioritaires dans le programme.

Le projet de CIEC et l'aide REG 2024 01039 sont validés à l'unanimité moins deux voix

### **IV. Aides financières : Examen des dossiers de demandes d'aides financières**

#### **Dossiers spécifiques**

M. GOETGHEBEUR présente les **projets de maîtrise foncière des chaumes des Neuf Bois et du Rouge Gazon de la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle\_ REG-2024-01416 et 01271**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet de préservation de l'Etang du Milberg du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine\_ REG-2024-01229**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet de préservation des prairies du secteur de Saint Blaise de la commune d'Augny\_ REG-2024-01298**

M. QUERE demande, dans le cas où un nombre important de demandes de ce type venait à être déposé, si des degrés de priorité ont été établies. M. GOETGHEBEUR répond que cette demande est particulière et la première du genre sur des surfaces importantes pour gérer la problématique des coulées de boues et considérée comme expérimentale.

M. DEPAIX demande des précisions sur les négociations avec la SAFER. M. GOETGHEBEUR répond qu'effectivement ce type de dossier implique une discussion avec l'ensemble des acteurs concernés y compris les agriculteurs. Il précise que cet achat fait suite à une cessation d'activités. La SAFER s'est chargée de discuter avec les agriculteurs afin de s'assurer que les baux ruraux à clause environnementale qui seront signés conviennent bien à tout le monde.

M. ROUYER demande des explications sur le prix d'achat des prairies qui lui semble particulièrement élevé. M. GOETGHEBEUR précise que le prix d'achat est bien compris dans la marge des 10 % du prix des domaines et qu'il se situe dans la fourchette haute mais conforme au prix du marché.

M. DIETMAN est tout à fait d'accord avec le projet à la condition que les ORE soient instaurées.

M. QUERE demande si un agriculteur a déjà été retenu pour exploiter ces prairies. M. GOETGHEBEUR répond que oui les négociations ont eu lieu entre la commune, la SAFER et des agriculteurs qui ont déjà une exploitation dans le but d'augmenter leur capacité de pâturage.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **programme Feader agroforesterie 2024 - 2<sup>ème</sup> enveloppe de l'ASP\_ REG-2024-01416**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **programme de restauration/renaturation des affluents de la Moselle et de la Moselotte – Tranche 2 et 3\_ REG-2023-01330**

Le projet est validé à l'unanimité

M. VAUTHIER présente le **projet de changement de technologie de refroidissement de MARS WRIGLEY - REG-2024-01021**

M. MICHEL demande si un montant d'aide aussi important ne va pas pénaliser d'autres industriels qui voudraient déposer des projets. M. VAUTHIER répond que pour le moment la ligne économie d'eau (21) et plutôt sollicitée mais la ligne dépollution industrielle (13) l'est beaucoup moins donc l'équilibre entre les deux permet encore d'accueillir des demandes économie d'eau sur 2024.

Le projet est validé à l'unanimité

M. VAUTHIER présente le **projet de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de Saint Louis - Optimisation de l'utilisation de l'eau d'un centre aquatique à Village Neuf \_ REG-2024-01249**

M. REYNAUD fait remarquer que l'utilisation de certaines eaux grises pour le lavage des filtres n'est pas autorisée par la réglementation actuelle.

Le projet est validé à l'unanimité avec une réserve sur la vérification des éléments signalés par M. REYNAUD.

M. VAUTHIER présente le **projet de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FORBACH PORTE DE FRANCE – Récupération des eaux non conventionnelles générées par la piscine olympique de Forbach - REG-2024-01120**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTMEDY – Mise en conformité de l’assainissement collectif de Iré-les -Prés – REG-2023-00818**

Le projet est validé à l’unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet de la COMMUNAUTE DE COMMUNES des Crêtes Pré ardennaises – Premier assainissement collectif et renouvellement de canalisations d’eau potable à Boulzicourt – REG-2024-01145 et 01264**

Le projet est validé à l’unanimité.

M. VAUTHIER fait un point sur le **CTEC GTI Sud-Ouest** qui a été présenté en CAF en 2023. Des aides de sécurisation d’eau potable attachées à ce contrat sont présentées à cette CAF pour les communes de Vittel, Contrexéville et Dombrot le sec pour un montant de 2,5 M €.

M. VAUTHIER fait également un point sur le **Contrat de solidarité local du SI DES EAUX DE VERNY** qui a été présenté en CAF en 2023 avec une première tranche de travaux. Des aides de sécurisation d’eau potable sur Thimonville, Flocourt et Tragny sont présentées à cette CAF pour une deuxième tranche de travaux de 3 M €.

M. REININGER demande, concernant les aides de Vittel, si les autorisations de prélèvements sont validées. M. VAUTHIER répond que suite à la rétrocession de captages de Nestlé Waters à la collectivité, il y a des mises à jour d’autorisation à faire au niveau administratif mais pas de nouvelle demande car le besoin de la collectivité reste en dessous des autorisations consenties à l’entreprise.

#### **V. Compte-rendu des décisions d’aides à l’investissement prises par le Directeur général**

520 opérations représentant 13,6 M€ d’aides ont fait l’objet d’une décision d’aide directeur à l’investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

Les aides instruites dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » représentent 920 282 € sur ce total d’aides.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d’Administration.

L’ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l’adoption de la délibération n° 2024C03.

Le Président  
de la Commission des Aides Financières,

Régis DEPAIX

NB : *Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l’Agence de l’eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*